

● (1800)

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA CULTURE—ON DEMANDE DES MESURES FISCALES POUR AIDER LES ARTISTES ET LES ÉCRIVAINS.
B) L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le 3 mai dernier, j'ai soulevé une question très importante au sujet de l'imposition des artistes au Canada. J'ai signalé notamment les recommandations du rapport du sous-comité sur l'imposition des créateurs, interprètes et écrivains, lequel a formulé bon nombre de recommandations précises en vue de les sortir de la pauvreté et de veiller à ce qu'ils aient droit aux mêmes avantages fiscaux, sans être soumis à un traitement trop sévère. J'ai obtenu une réponse tout à fait insuffisante.

J'ai soulevé la question de la déduction des pertes ou des frais, en partant du principe que les artistes ont le droit de déduire leurs frais comme les autres membres de professions libérales. J'ai également soulevé la question de l'assurance-chômage parce que les artistes sont parfois au chômage pendant de très longues périodes et, à l'heure actuelle, la plupart d'entre eux ne sont même pas couverts par le régime d'assurance-chômage.

La ministre ne m'a rien dit sinon que ces questions étaient à l'étude par le gouvernement et que j'obtiendrais ma réponse en temps opportun, dans le budget. Nous avons eu un budget depuis. Je le dis avec regret, ce budget laisse sans réponse la plupart des questions que le sous-comité sur l'imposition des musiciens a soulevées. Les moyens de pression, la marche sur Ottawa, les démarches entreprises par la Conférence canadienne des arts, ses recommandations, n'ont rien donné.

[Français]

Les impôts et les artistes c'est d'aborder la question de la pauvreté et de la justice. Les créateurs et les interprètes appartiennent au groupe le moins rémunéré au Canada. Les gens à la retraite sont les seules personnes, selon les chiffres de Statistique Canada, à toucher des revenus inférieurs à ceux de nos artistes. En conséquence, on s'attendait à des mesures concrètes dans le budget pour améliorer leur situation.

L'an dernier, le Sous-comité sur l'imposition des créateurs et des interprètes a proposé une série de mesures visant à élever les revenus des artistes. Les conservateurs, à l'époque dans l'opposition, ont appuyé ces mesures. Au cours de la campagne électorale, le parti conservateur a continué d'appuyer ces

L'ajournement

mesures. Maintenant, lorsqu'ils ont la possibilité de mettre en œuvre leurs belles paroles, ils ont échoué. Le sort des artistes, la pauvreté des artistes ne les intéressent plus.

Voici les mesures les plus importantes proposées par le Sous-comité: Recommandations:

20—que le simple fait d'assumer les dépenses importantes crée une présomption de travail autonome pour tous les artistes de la scène.

11—Que toutes les pertes attribuables aux dépenses directement liées au travail de l'artiste ou de l'écrivain soient entièrement déductibles. Et la même chose est recommandée pour le prix de leçons.

27—Que les subventions accordées à des artistes professionnels soient considérées comme un revenu tiré d'une entreprise et que les dépenses puissent être déduites des revenus.

23—Que les artistes de la scène soient admissibles à l'assurance-chômage quel que soit leur statut fiscal.

Et je dirais qu'il serait préférable d'admettre d'autres catégories de créateurs et créatrices à l'assurance-chômage. Le problème du chômage chez nos artistes est beaucoup plus général.

7—Une demande de modification de la Loi de l'Impôt afin de permettre la déduction de pertes résultant d'activités artistiques professionnelles.

22—Demande la modification de la Loi de l'Impôt de manière à autoriser les musiciens d'orchestres symphoniques à réclamer la déduction de toutes les dépenses d'entretien de leurs instruments.

Or, Revenu Canada a récemment répondu aux revendications des orchestres du Canada qu'une telle modification de la Loi était peu probable.

● (1805)

[Traduction]

Il est extrêmement regrettable qu'on n'ait pas donné rapidement suite à cette mesure importante pour les musiciens.

[Français]

Ce que ce gouvernement a fait est beaucoup plus restreint. Le gouvernement, lors de la présentation de ce budget, se contente d'agir dans deux domaines parmi 31 recommandations. Et il a choisi deux mesures qui concernent les artistes visuels seulement. Cela veut dire qu'il n'y a rien pour tous les artistes de la scène, les écrivains et d'autres créateurs et créatrices.

[Traduction]

Je suis persuadée que M. Tony Onley est heureux de pouvoir ranger ses allumettes et de ne plus brûler ses œuvres sur les plages de Vancouver. C'est un artiste visuel qui bénéficie de ce budget. Cependant, la plupart des artistes ne se trouvent pas dans son cas. Il ne suffit pas de prendre des mesures en faveur d'un petit groupe de gens. Nous voulons qu'on rende justice aux artistes. Nous réclavons des mesures qui leur assureront un revenu décent leur permettant de continuer à travailler.